

Assemblée Générale électronique de la CCI Ille-et-Vilaine du 22 janvier 2024

Délibération N° 66

Objet : Révision générale des tarifs CCI Ille-et-Vilaine

Exposé des motifs :

La hausse généralisée de l'ensemble des charges (énergie, matières premières, ...) impacte de façon notable le budget de la CCI. Aussi, dans le cadre de l'élaboration des budgets 2024, la CCI Ille-et-Vilaine souhaite augmenter l'ensemble de ses tarifs de 2,5 %.

Ainsi, il est proposé de passer le forfait jour d'accompagnement de 775 à 795€, sur l'ensemble de l'offre de service Soluccio entreprise et Territoires.

Une gamme de produits et de services pour répondre à vos besoins.



Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter cette nouvelle gamme tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission réunie le 15 janvier 2024

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 8 novembre 2023



Délibération soumise au vote :

Quorum : 29
Exprimés : 43
Contre : 0
Abstentions : 1
Pour : 42

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq